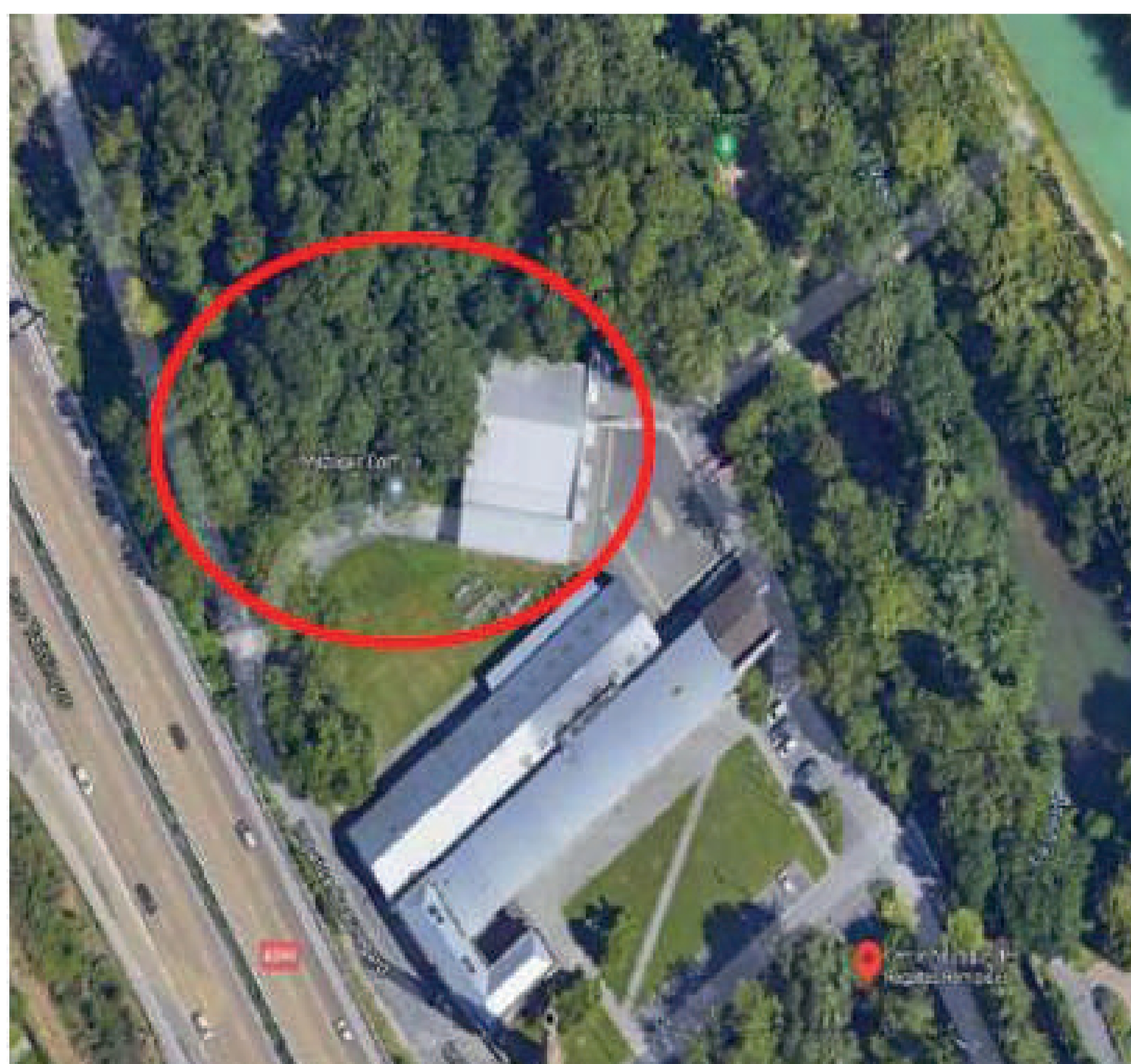


REIMS RÉVISE SON PLAN LOCAL D'URBANISME

LE PROJET DE REVISION ALLEGEE DU PLU DE REIMS

Par délibération du 18 novembre 2021, le Conseil Communautaire a prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Reims concernant le site du Cercle nautique des régates rémoises, rue Clovis Chézel. L'objectif est de faire évoluer le document d'urbanisme afin de permettre l'extension du bâtiment de stockage des bateaux du club d'aviron. Ce projet s'inscrit dans la volonté municipale et communautaire de renforcer l'offre d'équipements sportifs et de loisirs sur le territoire.



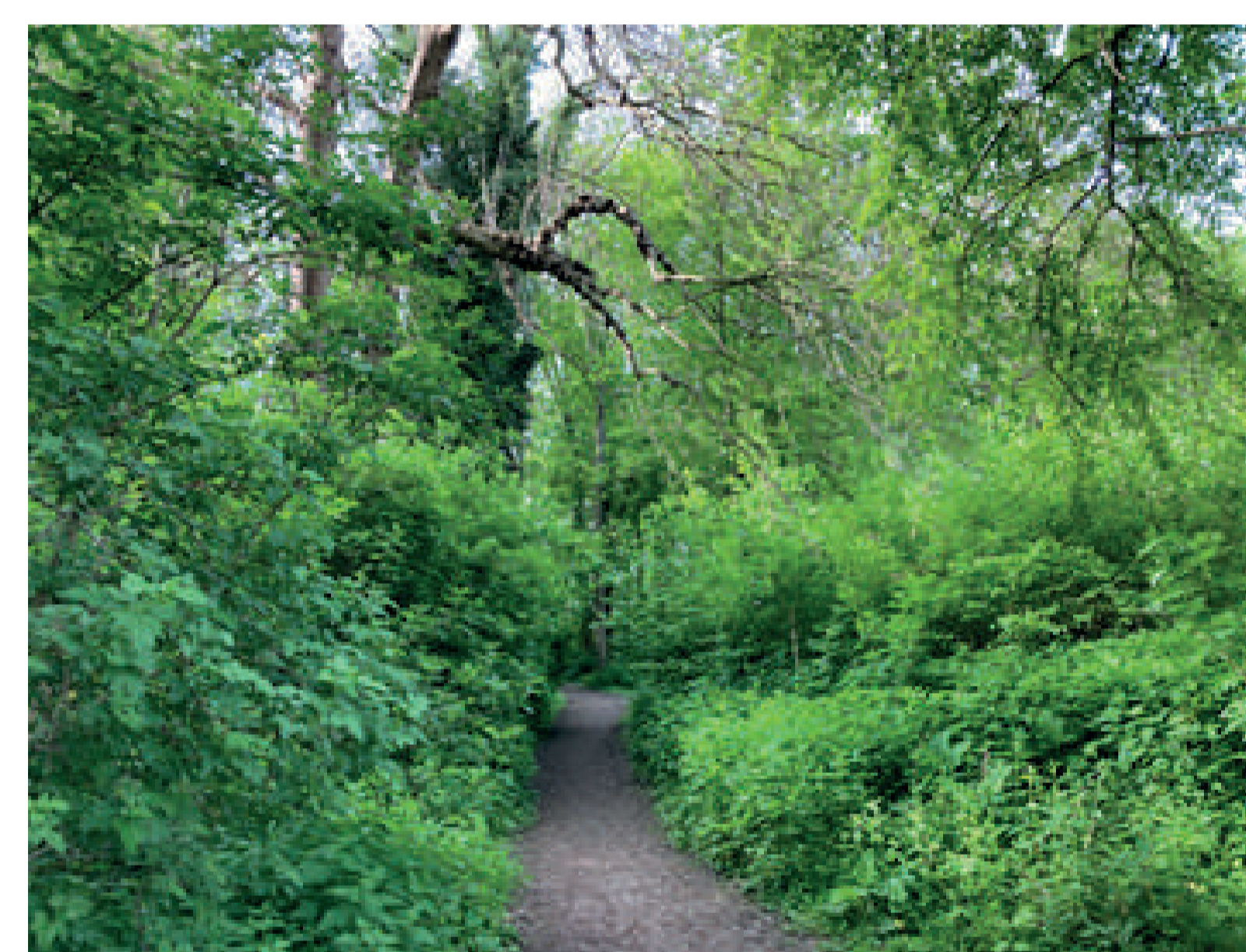
UN PROJET QUI PREND EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT

Le projet vise à prendre en considération les caractéristiques environnementales du site. Aussi, **la procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale**, permettant d'évaluer les impacts du projet sur l'environnement, et de définir les mesures permettant d'éviter, de réduire et de compenser ces impacts.

Plusieurs expertises sur la faune et la flore ont permis d'**identifier les espèces suivantes sur le site d'étude** :

- Flore : Pas d'espèces protégées ou présentant des enjeux modérés à très faibles.
- Avifaune : 3 espèces protégées à enjeu ont été observées sur la zone d'étude (Chardonneret élégant, Serin Cini, Verdier d'Europe).
- Chiroptères : Présence de gîtes propices aux chiroptères.
- Amphibiens / reptiles / mammifères : Aucune espèce observée.

C'est pourquoi, **des préconisations en termes de mesures écologiques afin d'éviter et réduire les impacts sur les espèces identifiées** sont à l'étude.



Photos du site d'étude et de ses abords